

RÉVOLUTION

MASSACRES DE SEPTEMBRE : QUI EST RESPONSABLE ?

A Paris, du 2 au 6 septembre 1792, les prisons sont investies par des sans-culottes qui massacrent près de 1 200 détenus. Faut-il n'y voir que spontanéité populaire égarée ? La polémique n'a jamais cessé.

De la place Dauphine à la prison de l'Abbaye : c'est un très bref trajet au coeur du vieux Paris. Mais, ce 2 septembre 1792, les voitures chargées de prisonniers ont un parcours difficile, coupé de nombreux arrêts. Les détenus - parmi lesquels de nombreux prêtres réfractaires* - sont injuriés, menacés, molestés. Ainsi au carrefour Buci, où s'est formé, autour de l'estrade où s'enrôlent les volontaires, un attroupement agité, qui bruit d'une rumeur désastreuse : la prise de Verdun par les armées prussiennes.

Attroupés et badauds suivent les voitures jusqu'au jardin de l'Abbaye. Quand les prisonniers en descendent, un geste, ou un cri, allez savoir, suffit à donner le signal du lynchage, à coups de bûche, pique, sabre, massue, bientôt suivis à l'intérieur de la prison, à l'initiative de représentants de la Commune (*cf. p. 55*), d'interrogatoires expéditifs auxquels met fin le quitte ou double de l'acquittement ou de la mort. 2

La contagion du meurtre gagne bientôt les autres prisons parisiennes, sous les deux formes du lynchage et du tribunal improvisé : les Carmes, où ont été regroupés des prêtres réfractaires¹ puis la Force, le Châtelet, la Conciergerie, peuplés surtout de vagabonds et de détenus de droit commun¹ enfin les prisons-hospices, Bicêtre, où maîtres et parents placent en « correction » les adolescents récalcitrants, la Salpêtrière, réservée aux prostituées et aux femmes « flétries ». Ni l'âge ni le sexe ne sont des protections contre la fureur massacrant. Au total, au sortir des quatre journées où s'étire, avec flambées, répit, brusques reprises, l'émotion populaire, environ 1 200 personnes ont trouvé la mort : près de la moitié de la population incarcérée à Paris. 3

Sur le récit de cette sauvagerie ont immédiatement bourgeonné les images d'horreur : coeurs arrachés, gorges sciées, visages brûlés par les torches, petits pains trempés dans les plaies. Un roman noir dont se détachent deux figures féminines : l'amie de la reine, la princesse de Lamballe, cadavre affreusement mutilé, tête coupée, enrubannée de viscères¹ et Mlle de Sombreuil, contrainte pour sauver son père, le gouverneur des Invalides, de boire un verre de sang. 4

Devant ces récits largement fantasmés, en 1935 le grand historien des massacres de Septembre Pierre Caron renonçait à faire un tri plausible entre les raffinements de cruauté et l'horreur ordinaire¹. A elle seule, celle-ci a il est vrai de quoi provoquer l'ébranlement horrifié de l'opinion éclairée. 5

Les historiens l'ont souvent minimisée. Tantôt, en suggérant que tel groupe politique, les Girondins par exemple, ont accepté « *sans frémir* » les massacres. Tantôt, en glosant sur l'image du « *voile* », ou du « *rideau* » qu'il conviendrait, à lire les responsables politiques, de tirer sur la scène. Tous ont répété la formule imaginée le 3 septembre par Roland, alors ministre de l'Intérieur : « *Hier fut un jour sur lequel il faut peut-être jeter un voile.* » Faut-il pour autant conclure à l'indifférence ? Ou bien plutôt à la stupeur accablée et au frisson du dégoût ? Si Girondins, Montagnards, députés, commissaires, tiennent tant dans un premier temps à se voiler la face, n'est-ce pas parce que les massacres sont l'irregardable de la révolution et que tous ont frémi ? Le recul devant l'événement est perceptible même chez les plus radicaux, comme Hébert* qui craint la « *récidive* » des sans-culottes, ou même Marat, navré « *de voir frapper indistinctement petits scélérats et grands coupables* ». 6

UNE A DEUX CENTAINES DE MILITANTS

Chez tous en effet, l'événement prend à la traverse la croyance la plus chère à un siècle « sensible », la mieux ancrée aussi, grâce à Rousseau, dans l'esprit des hommes de la Révolution : celle que le peuple, comme acteur historique, n'est pas susceptible de se tromper. A cette conviction, le charnier de Septembre oppose un démenti sanglant. Surgit alors un peuple bien différent du peuple héroïsé des orateurs révolutionnaires. Sous « *populus* », le peuple identifié à la nation tout entière, voici « *plebs* », la plèbe¹ sous le peuple politique, le peuple social¹ sous le peuple généreux, le peuple féroce. Bref, le peuple impopulaire. 7

Du même coup, le spectacle de Septembre lègue à tous les commentateurs du moment comme à ceux de l'avenir une redoutable énigme, celle même qui se trouve au coeur de la Révolution. *Les Annales patriotiques* du girondin Carra l'ont très clairement exprimée : « *Comment se fait-il qu'un peuple chez lequel on a délibéré* 8

solennellement si on n'abolirait pas la peine de mort, même à l'égard des grands criminels, l'année d'après baigne dans le sang et attente à la vie des hommes avec la légèreté la plus révoltante ? »

Ces hommes qui se portent aux prisons, quels sont-ils ? Il ne s'agit pas d'une foule, ⁹ mais, dans chaque lieu, d'une ou deux centaines de militants qui opèrent sous l'oeil des gens du quartier : artisans, boutiquiers, gardes nationaux, le personnel habituel des journées révolutionnaires, auquel prêtent main-forte les fédérés qui battent depuis le 10 août le pavé parisien.

Malgré le nombre réduit des exécuteurs, parmi lesquels se détachent quelques ¹⁰ figures hautes en couleur, tel Maillard dit « Tape-dur », un ancien « vainqueur de la Bastille », les relations de l'événement ne renoncent pas à évoquer l'impressionnante figure d'un Peuple majuscule, unanime et solidaire. Camper sur la représentation d'un « Peuple Un » oblige d'autant plus à lui chercher des circonstances atténuantes.

La plus commune, dans les journées qui suivent l'événement, est l'évocation des ¹¹ tribunaux improvisés qui ont siégé dans les prisons, à l'initiative de commissaires arrivés sur les lieux ou de juges tirés du sein de l'attroupement. La presse met en valeur les « formes » conservées, consultation des registres d'écrou, interrogatoire, délibération, sentence. Elle s'applique à monter en épingle les actes de modération ou de retenue qu'on a pu, ici et là, observer : le morne silence qui accompagnait la sentence de mort, les applaudissements et les larmes qui saluaient un acquittement. Certes, ce n'est pas là tout à fait, aux yeux des commentateurs, justice. Mais de tels récits rassurent : c'est donc que dans ce peuple devenu fou vacillait encore une flamme d'humanité qu'on pouvait espérer ranimer.

A la décharge du peuple, on peut invoquer aussi le malheur des temps. Il faut ¹² imaginer ce Paris de 1792 comme plein des rumeurs de la guerre, déclenchée en avril, avec des rues traversées par les détachements armés et les transports de matériel militaire, secouées par le bruit du tocsin : il a retenti, le matin du 2 septembre, pour appeler à l'enrôlement des volontaires. Cette fin d'été est d'autre part un temps suspendu, entre une Assemblée législative qui n'a plus qu'un mois pour exercer un pouvoir chancelant et la triomphante Commune insurrectionnelle du 10 août, qui met une pression constante sur les députés débordés, réquisitionne, perquisitionne, traque les suspects.

L'Assemblée a remplacé le roi emprisonné par un comité exécutif de six membres, ¹³ dont la grande voix est Danton, installé un tribunal d'exception pour juger des « crimes » du 10 août. Le châtimement des coupables est à l'ordre du jour. Or les coupables sont légion, si on ajoute aux Suisses arrêtés la foule des criminels

potentiels, ceux qu'on croit voir partout depuis qu'arrivent les nouvelles des revers militaires : brigands ressuscités de la Grande Peur, contrefacteurs d'assignats, affameurs, prêtres réfractaires¹ des fantômes pour la plupart, mais qui alimentent les peurs les plus profondes de l'imagination populaire.

Face à eux, le tribunal paraît frappé d'impuissance. Qui, dans l'ombre, retient le glaive sur la tête des coupables ? Qui expédie le peuple aux frontières, sans souci des femmes et des enfants qu'il va devoir laisser derrière lui, victimes désignées si les prisons s'ouvrent ? Dans les imaginations terrorisées par l'imminence de l'invasion, c'est alors l'enchaînement fatal qui mène de défaite en trahison et de trahison en vengeance. La presse presque unanime, à l'exception notable du journal de Brissot, *Le Patriote français*, n'a rien fait pour le briser, bien au contraire. Elle attise le soupçon d'une lenteur criminelle des juges. Elle diffuse les images d'une capitale désertée par les volontaires, où les comploteurs des prisons se répandront par les rues, égorgeront les patriotes, libéreront Louis XVI, pour livrer finalement la ville aux Prussiens. Parfois même, elle appelle explicitement au massacre préventif. Ainsi Fréron, dans *L'Orateur du peuple* : « *Quand la loi est sourde et muette, les citoyens doivent agir avec transport.* »

On peut absoudre mieux encore ces « transports » si on imagine derrière la toile un metteur en scène dissimulé. Quand éclate la sauvagerie de Septembre, faut-il n'y voir que spontanéité populaire égarée ? Ne faut-il pas soupçonner plutôt une affaire diaboliquement montée, dont le peuple n'aurait été que l'instrument abusé et manipulé ? Autour de ces questions s'est récemment ranimée toute une polémique.

L'investigation minutieuse, et désormais canonique, de Pierre Caron concluait sans surprise à la mollesse des autorités constituées¹ nul n'avait osé recourir à la force armée, on s'était contenté de dépêcher auprès des tueurs des délégations sans autorité et sans moyens, au demeurant fort mal reçues¹ nul n'avait dénoncé la fable du « complot des prisons ». Mais Caron déchargeait partiellement la Commune, ne retenait ni contre Marat ni contre Pétion la preuve d'une participation décisive. Au total, si on le suit, pas de manipulateurs de l'ombre, aucune organisation administrative des massacres, un crime de masse spontané.

PAS D'INDICES DE PRÉMÉDITATION

Cette interprétation a trouvé un contradicteur véhément en 1986, en la personne de Frédéric Bluche². Selon lui, le scrupule historique de Caron aurait surtout servi à conforter une orthodoxie républicaine. Il faut à Caron des preuves formelles pour conclure à une culpabilité, et il n'en trouve guère : ni instructions écrites, ni répartition des rôles, ni préparation d'un matériel. Du coup, il néglige tous les

indices de préméditation. Que Frédéric Bluche, lui, pense découvrir dans telle déclaration de section, dans telle circulaire du comité de surveillance de la Commune : celle du 3 septembre, rédigée par Marat, célèbre les actes de la veille, indispensables « *pour retenir par la terreur les légions de traîtres cachés dans nos murs* ». N'est-ce pas le signe d'une mise en train du peuple par les autorités ?

Frédéric Bluche a raison quand il débusque chez Caron une volonté de banaliser l'événement. Mais sa propre collecte des indices n'en devient pas pour autant convaincante. Les textes qu'il invoque sont contemporains de l'événement, incapables donc de faire conclure à une préméditation. Quand il écrit qu'« *on aura tout fait pour faire croire le peuple à l'impensable* » (c'est-à-dire au complot des prisons), on aimerait le voir mettre des noms sous ce « on ». Et ce n'est pas, d'autre part, parce que la presse « annonce » les massacres qu'elle les prépare. Prophétie n'est pas préméditation. 18

En l'absence de preuves décisives, il faut donc s'en tenir dans l'interprétation des massacres à ce type d'entraînement collectif dont Jean Nicolas pour l'Ancien Régime et Roger Dupuy pour la Révolution (*cf. Pour en savoir plus, p. 69*) ont fixé les traits : immédiateté, imprévisibilité, solidarité du groupe, violence tôt allumée, tôt éteinte. A ce peuple qui terrorise on ne peut cependant faire porter la responsabilité d'une politique de la Terreur. Violence n'est pas Terreur et, sur le fossé qui les sépare, Benjamin Constant a tout dit : « *Des désordres particuliers, des calamités affreuses et illégales ne constituent pas la Terreur. Elle n'existe que lorsque le crime est le système de gouvernement et non lorsqu'il en est l'ennemi*3. » 19

Il y a eu peu de commentateurs immédiats, et fort peu d'historiens pour soutenir que ces « calamités » auraient été salvatrices et, que, en dépit de ses débordements, le peuple de Septembre s'est fait l'instrument de la nécessité historique et le champion du bien commun. Ce plaidoyer, pourtant, a été tenté au XIXe siècle par Buchez4. Ce socialiste papiste voit dans les massacres, comme jadis dans la Saint-Barthélemy, un coup d'arrêt salutaire aux forces centrifuges, qui permet de restaurer l'unité française menacée tout à la fois par les réformés, les bourgeois, les Girondins, et en passe de se rompre. 20

C'est à cette apologie sans rivages que s'emploie parfois l'historiographie récente. Elle pourrait s'abriter sous une prestigieuse bannière, celle de Michel Foucault qui, fidèle à son aversion des normes et à son antijuridisme profond, fait de l'événement un acte de guerre légitime5. A son exemple, *la nouvelle histoire des massacres est insoucieuse du droit. Sans nier la sauvagerie des meurtres, elle les drape volontiers dans une esthétique de la démesure : sublime, forcément sublime, la tuerie de Septembre. Mieux encore elle pense avoir découvert le principe moral* 21

que réclamait Buchez et qu'un peuple lucide aurait, contrairement à ce que celui-ci avait déploré, parfaitement saisi : la claire conscience de sa souveraineté toute neuve qui lui confère un droit de justice discrétionnaire où le droit positif s'efface devant le droit de la guerre. Le peuple de Septembre prend alors un tout autre visage : poussé à bout par des représentants indignes, rompant malgré lui avec sa très longue mansuétude, exterminateur sans entrain, massacreur malheureux, inhumain par humanité. Et, par là, sauveur de l'unité nationale.

Il faut beaucoup forcer le sens communément partagé des mots de droit, de justice et de morale pour parvenir à oublier l'odeur du charnier. Surtout, l'oeuvre de mort, loin d'avoir cimenté l'unité révolutionnaire, l'a fait voler en éclats. Il suffit de quelques semaines pour que se lève le fameux « voile » qui devait dérober aux regards la férocité aveugle des tueurs et pour que la Convention se déchire aux cris de « Septembre, septembre ! »¹ pour que « septembriser » devienne un gros mot et « septembriseur » une injure. L'événement, gros de la haine entre la Gironde et la Montagne, entre la province et Paris, porte dans ses flancs la funeste journée du 2 juin 1793 (cf. p. 49) où, sous la pression de la rue, l'Assemblée se mutilera elle-même.

« Les partis, a écrit Jaurès, sont revenus rôder autour du sang répandu. » Il ajoute que, né de la peur et du désespoir, l'épisode « a fait à la Révolution, dans le monde, dans l'histoire, infiniment plus de mal que n'en auraient pu faire, même lâchés dans Paris, les prisonniers qu'on égorgea »⁶.

Qu'est-ce que la Commune ?

Depuis le 10 août 1792, la France n'a plus de gouvernement. Le roi a été suspendu, la municipalité de Paris remplacée par une commune insurrectionnelle qui détient la réalité du pouvoir politique et militaire. La Commune, qui compte 288 membres dont les plus influents sont Robespierre, Hébert et Chaumette, crée des comités de surveillance et fait pression sur une Assemblée affaiblie. Si elle n'a pas provoqué les massacres de Septembre, elle n'a pas cherché à les maîtriser. Maintenu sous la Convention, elle perd son influence après la chute des Hébertistes en 1794. Elle est dissoute après le 9 Thermidor.

CE QU'ILS EN ONT DIT

Buchez

Au XIXe siècle, le socialiste Buchez voit dans les massacres de 1792 un acte nécessaire. « Aux journées de septembre, on s'attaquait à ceux qui avaient travaillé avec le plus d'ardeur à faire avorter la révolution, à ceux qui conspiraient avec l'étranger contre l'indépendance nationale, et enfin à des hommes condamnables ou déjà condamnés pour des crimes que l'on punit dans tous les temps et chez tous les peuples. »

Michelet

« Par-dessus l'ivresse de l'eau de vie et l'ivresse de la mort, une autre agissait encore, l'ivresse de la justice, d'une fausse et barbare justice, qui punissait les simples délits par des crimes. »

Foucault

« Un acte de guerre contre les ennemis intérieurs, un acte politique contre les manoeuvres des gens au pouvoir et un acte de vengeance contre les classes oppressives. » « C'est la trahison qui produit la colère »

Au nom de la résistance à l'oppression, les révolutionnaires ont-ils tous les droits ? Entretien avec **Sophie Wahnich**, auteur d'un livre remarqué sur la « longue patience du peuple ».

L'Histoire : Vous décrivez les massacres de Septembre comme la justice du peuple à l'oeuvre. En quoi les hommes qui arrivent à Bicêtre pour tuer des enfants de 14 ans sont-ils du côté de la justice ?

Sophie Wahnich : Il ne s'agit pas d'applaudir aux massacres de Septembre mais de comprendre les catégories de pensée du moment et de repérer les arguments donnés par les protagonistes eux-mêmes dans l'immédiateté des événements, avant que l'on apprenne les débordements qui ont eu lieu. Or, en septembre, très peu de gens considèrent que ce qui s'est produit est intolérable. On plaint davantage ceux qui ont dû se rendre justice et devenir bourreau. Pour la sensibilité du XVIII^e siècle, ces exécutions sont insupportables, mais, dans la configuration révolutionnaire, elles ne sont pas intolérables.

Face à l'expérience répétée de la trahison, la conviction populaire partagée est celle de l'urgence à résister à l'oppression. Un an plus tôt, l'amnistie du 14 septembre 1791 avait triplement floué le peuple souverain. Face à la trahison du roi qui avait fui, face à la violence répressive de la loi martiale au Champ-de-Mars le 17 juillet 1791, face au suffrage censitaire, les représentants avaient refoulé la demande de justice populaire et déclaré que la révolution était terminée. Lorsque, le 20 juin 1792, des pétitionnaires en armes défilent dans l'Assemblée parce que les veto du roi exposent la révolution à être anéantie, ils demandent aux représentants de les empêcher de devenir bourreaux en faisant cesser « le silence des lois » : « *Forcera-t-on le peuple à reprendre lui-même le glaive de la loi et à venger d'un seul coup la loi outragée, à punir les coupables ? Non messieurs, vous voyez nos craintes, nos alarmes, et vous les dissiperez. »*

Ils savent que l'expérience de la trahison produit de la colère : ils ont conscience des dangers de la fureur et veulent la contrôler. Tout le moment 1792 est celui de cette longue retenue, chacun espère que le politique se passera du corps à corps. Face au silence des députés, à leur attentisme, le peuple se soulève le 10 août 1792 et envahit les Tuileries. Or, là encore, l'Assemblée ne prend pas la mesure de l'insurrection. C'est le 10 août qui ouvre le cycle de la vengeance publique qui se poursuit en septembre.

L'H. : A vous entendre, le peuple est bon et veut toujours le bien...

S. W. : Cette question traverse la Révolution. Lors d'un débat au club des Jacobins sur la possible trahison de l'exécutif au moment de la guerre, Brissot, futur Girondin, affirme : « *Si l'exécutif trahit, le peuple est là.* » Cette idée que le peuple, par instinct, sait ce qui est bon pour la liberté ne convainc pas Robespierre. Selon lui, le vrai moyen de témoigner son respect pour le peuple « *n'est point de l'endormir en lui vantant sa force et sa liberté, c'est de le prémunir contre ses propres défauts car le peuple même en a* ». Car, « *sa bonté naturelle le dispose à être la dupe des charlatans politiques. Ceux-ci le savent bien et ils en profitent* ».

La ligne de crête entre démocratie et démagogie n'est pas oubliée pendant la Révolution. Autrement dit, il n'y a pas un peuple qui aurait toujours raison, le peuple peut être manipulé, trompé et même poussé pour de mauvaises raisons à l'insurrection.

Mais le peuple ce n'est pas seulement le « petit peuple », c'est « l'universalité des citoyens ». « Peuple » est la catégorie politique de cette totalité divisée où d'une manière exceptionnelle, une partie du peuple peut incarner le tout, et au nom de ce tout introduire l'égalité dans les institutions politiques. De ce point de vue, le peuple est toujours orienté vers le projet démocratique et la partie qui incarne le tout n'est pas une catégorie sociologique mais politique.

Pour qu'il y ait du peuple, il faut des individus, peu importe leur milieu social, qui considèrent qu'ils ont la charge de résister à l'oppression politique et prennent le risque de l'interprétation politique de la situation. Il faut restituer à la Révolution la part d'incertitude des acteurs et donc écouter leurs arguments pour comprendre leurs décisions.

(Propos recueillis par Michel Winock et Géraldine Soudri.)

Sophie Wahnich est chercheur au CNRS. Elle a notamment publié *La Liberté ou la Mort. Essai sur la terreur et le terrorisme* (La Fabrique, 2003) et *La Longue Patience du peuple. 1792, naissance de la République* (Payot, 2008).

NOTES

1. P. Caron, Maison du livre français, 1935.
2. F. Bluche, Laffont, 1986.
3. B. Constant,, an V,p. 35.
4. P. Buchez, P. Roux,1834-1838.
5. M. Foucault, Gallimard, 2001, t. I, p. 1208.
6. J. Jaurès, , Éditions sociales, 1968, t. III, p. 95.

Réfractaires : *on appelle ainsi les prêtres qui n'ont pas prêté serment à la Constitution et à la nation. Ils sont passibles de déportation.*

Hébertiste : *Hébert, dit « le Père Duchesne », a donné son nom à un courant ultrarévolutionnaire, partisan de mesures sociales et antireligieuses.* © 2009 L'Histoire. Tous droits réservés.